



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-16**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

**Budget Communal : compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2020 de Madame le Receveur,

**Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

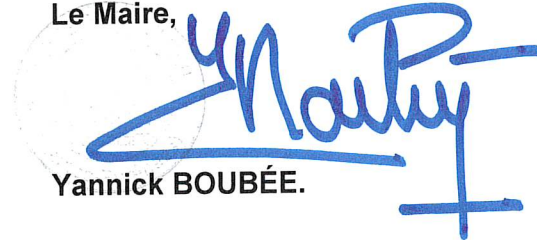
**Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :**

**Vote :**

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

P.C.C.  
Aureilhan, le 09 avril 2021

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-17**

Date de la convocation 01/04/2021  
Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

**Budget Communal : Compte Administratif 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, délibérant, sur le compte administratif de la commune pour l'année 2020 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

**1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,**  
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 251 143.57	0.00		497 604.43	1 251 143.57	497 604.43
Opérations de l'exercice	1 522 119.86	2 460 437.20	4 838 737.67	5 729 720.52	6 360 857.53	8 190 157.72
Totaux	2 773 263.43	2 460 437.20	4 838 737.67	6 227 324.95	7 612 001.10	8 687 762.15
Résultat de clôture	<b>312 826.23</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 388 587.28</b>	<b>0.00</b>	<b>1 075 761.05</b>
Restes à réaliser	369 249.00	9 913.00			369 249.00	9 913.00
Totaux cumulés	682 075.23	9 913.00	0.00	1 388 587.28	369 249.00	9 913.00
<b>Résultats définitifs</b>	<b>672 162.23</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 388 587.28</b> <b>1 835 742.00</b>	<b>0.00</b>	<b>716 425.05</b>

2°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

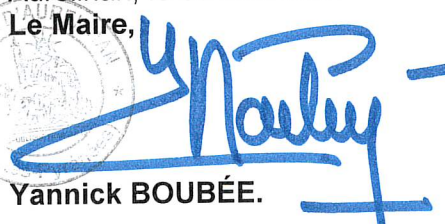
Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

**Compte Administratif exercice 2020 : Vote du Conseil Municipal :**

**Vote :**

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

P.C.C.  
Aureilhan, le 09 avril 2021  
Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-18**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance** : Hind SALHI

**Budget communal : affectation des résultats 2020**

**Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2020 et de leurs affectations.**

<b>Résultat d'investissement</b>	€
1- Résultat de l'exercice 2020	938 317.34
2- Résultat d'investissement antérieur	- 1 251 143.57
3- Résultat cumulé	<b>-312 826.23</b>
4-Restes à réaliser Dépenses	369 249.00
5-Restes à réaliser Recettes	9 913.00
6-Résultat cumulé	- <b>672 162.23</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
1-Résultat de fonctionnement 2020	890 982.85
2-Résultat de fonctionnement antérieur	497 604.43
3-Résultat cumulé	<b>1 388 587.28</b>

<b>Le conseil municipal décide des affectations suivantes :</b>	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	1 388 587.28
b/ résorption du déficit d'investissement	- 672 162.23
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	716 425.05
<b>Inscriptions au budget N+1</b>	
<b>Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : Déficit d'investissement</b>	<b>312 826.23</b>
<b>3Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)</b>	<b>672 162.23</b>
<b>Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement</b>	<b>716 425.05</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses</b>	<b>369 249</b>
<b>Restes à réaliser en recettes</b>	<b>9 913</b>

**Vote :**

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

P.C.C.  
Aureilhan, le 09 avril 2021

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

### **Délibération n° 2021-19**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

### **Taux des taxes locales 2021**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636 B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 24,69% est transféré à la Commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 43,11% soit 24,69% + 18,42%.

Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties comme suit : 24,69% (taux départemental 2020) + 19,42% (taux communal 2020 + 1 point) en tenant compte des effets de la réforme.

TAXES	Rappel des taux votés en 2020	Taux votés pour 2021
Taxe Foncière propriétés bâties	24,69% et 18,42% (Département) (Commune)	44,11%
Taxe Foncière propriétés non bâties	59,70%	59,70%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 26 voix pour et 3 abstentions (M. LAGARDE, A. BOYRIE, J. CORNET) décide de voter pour 2021 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 44,11 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 59,70%

P.C.C.  
Aureilhan, le 09 avril 2021  
Le Maire,



  
Yannick BOUBÉE.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 08 avril 2021

**Délibération n° 2021-20**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

### **Budget Communal 2021**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget de la commune pour 2021

**La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 303 567.00 € est soumise au vote du Conseil Municipal :**

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

#### **Dépenses de fonctionnement**

**Chapitre 011- charges à caractère général**

**1 250 000 €**

Exprimés : 29

Pour : 26

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)

Contre : 0

**Chapitre 012- charges de personnel**

**2 650 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**Chapitre 65- autres charges de gestion courante**

**1 133 200.00 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**Compte 6574- Subvention associations, personnes privées**

**290 104.00 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

Détail des subventions en annexe.

**Chapitre 66 – charges financières**

**150 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**Chapitre 67- charges exceptionnelles**

**10 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**022- dépenses imprévues**

**10 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**023- virement à la section d'investissement**

**820 367.00 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**042- opération d'ordre entre section**

**280 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**Recettes de fonctionnement**

**Chapitre 013- atténuation de charges**

**235 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**Chapitre 70 – produits des services**

**70 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**Chapitre 73- impôts et taxes**

**4 039 523.95 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**Chapitre 74- dotations et participation**

**1 182 588€**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**Chapitre 75- autres produits de gestion courante**

**50 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**Chapitre 76 – Produits financiers**

**30 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**Chapitre 77- Produits exceptionnels**

**10 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**Résultat reporté :**

**716 425.05 €**

**La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 917 075.23 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre avec opérations.**

**Dépenses d'investissement**

**-16 – Emprunts et dettes assimilées**

**450 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**-27 – Autres immobilisations financières**

**20 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**-458101 – opération sous mandat**

**151 680 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

- Opérations d'équipement	1 613 320 €
- déficit reporté	312 826.23 €
- restes à réaliser	369 249.00€

Détail des opérations d'équipement

<b>203-Frais étude</b>	25 000€
<b>102- acquisitions</b> Exprimés : 29 Pour : 26 Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET) Contre : 0	310 000€
<b>103- extension cimetière</b> Exprimés : 29 Pour : 26 Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET) Contre : 0	10 000 €
<b>104- bâtiments communaux</b> Exprimés : 29 Pour : 26 Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET) Contre : 0	443 789.43 €
<b>105- complexe sportif</b> Exprimés : 29 Pour : 26 Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET) Contre : 0	382 688.00 €
<b>106- voirie et aménagements urbains</b> Exprimés : 29 Pour : 26 Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET) Contre : 0	319 842.57 €
<b>108- éclairage public</b> Exprimés : 29 Pour : 26 Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET) Contre : 0	22 000 €
<b>999- budget participatif</b> Exprimés : 29 Pour : 26 Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET) Contre : 0	100 000 €

Recettes d'investissement

**13- subventions d'investissements** **130 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**16- emprunts et dettes assimilées** **500 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**10-dotations, fonds divers, réserves** **1 097 163.23 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**-458201 – opération sous mandat** **79 632 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**021-virement de la section de fonctionnement** **820 367€**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

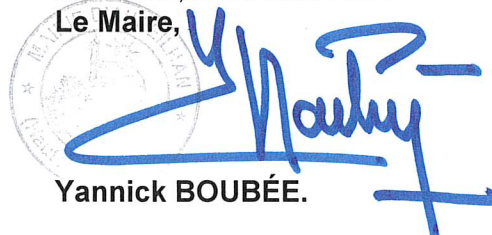
**040- opérations d'ordre entre sections** **180 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 26  
Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
Contre : 0

**Restes à réaliser** **9 913€**

P.C.C.  
Aureilhan, le 09 avril 2021

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

MAIRIE d'AUREILHAN  
 Place François Mitterrand  
 BP40  
 65801 Aureilhan

25.03.21 - 17:07:11

## Liste des subventions sur l'exercice 2021

### Budget : BUDGET COMMUNAL M14

Numéro du contrat	Objet	Organisme bénéficiaire	Montant de la subvention 2020	Montant de la subvention 2021
10	SUBVENTION 2020	SOCIETE DE CHASSE	750.00	0.00
10	SUBVENTION 2020	SOCIETE CHORALE CAV	2 000.00	0.00
11	SUBVENTION 2020	GYMFORM	750.00	0.00
12	SUBVENTION 2021	BANDA LOUS BERRETES	0.00	1 500.00
12	SUBVENTION 2020	SECTION LOCALE ANCIENNE	220.00	0.00
12	SUBVENTION 2021	JOUEUX VOEUX JOUETS	0.00	80.00
14	MJC REMBOURSEMENT H GAILLARD	MJC AUREILHAN	10 447.50	10 795.00
3	Subvention Communale	ASCA	42 000.00	42 000.00
3	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020	ASSOCIATION MAIRES AUREILHAN	1 000.00	0.00
3	MJC D'AUREILHAN COUT RÉGIE 2020	MJC AUREILHAN	2 513.00	367.00
4	SUBVENTION 2020	ACTION CATHOLIQUE D'IS	100.00	0.00
5	SUBVENTION 2021	ADIL	1 650.00	1 862.00
6	ALARICLOISIRS	ALARIC LOISIRS	1 200.00	0.00
6	MJC D'AUREILHAN SUBVENTION	MJC AUREILHAN	233 000.00	233 000.00
7	SUBVENTION 2020	COLLECTIF PARENTS D'IS	200.00	0.00
8	SUBVENTION 2020	COS PERSONNEL AUREILHAN	7 800.00	0.00
9	SUBVENTION 2021	ECOLE DES METIERS	450.00	500.00
<b>Total budget : BUDGET COMMUNAL M14</b>			<b>304 080.50</b>	<b>290 104.00</b>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-21**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

**Budget annexe Blanche Odin : compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe Blanche Odin de Madame le Receveur,

**Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :**

**Vote :**


Exprimés : 29

Pour : 26

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)

Contre : 0

P.C.C.  
Aureilhan, le  
**Le Maire,**



*Y. Boubée*  
Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-22**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

**Budget Annexe Blanche Odin : compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, délibérant, sur le compte administratif Blanche Odin pour l'année 2020 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,  
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	5 138.29	0.00		21 743.34	5 138.29	21 743.34
Opérations de l'exercice	4 298.71	5 138.29	446.63	9 121.27	4 298.71	14 259.56
Totaux	9 437.00	5 138.29	446.63	30 864.61	9 883.63	36 002.90
Résultat de clôture	4 298.71	0.00	0.00	30 417.98	0.00	26 119.27
Restes à réaliser	0	0			0	0
Totaux cumulés	4 298.71	0	0.00	30 417.98	0	26 119.27
<b>Résultats définitifs</b>	<b>4 298.71</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>30 417.98</b>	<b>0.00</b>	<b>26 119.27</b>

2°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

### Compte Administratif exercice 2020 : Vote du Conseil Municipal :

#### **Vote :**

Exprimés : 29

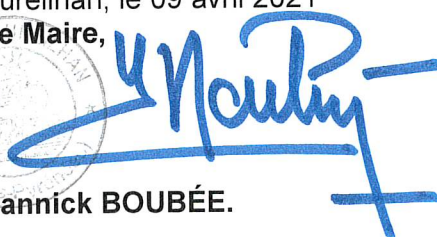
Pour : 26

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)

Contre : 0

P.C.C.  
Aureilhan, le 09 avril 2021

**Le Maire,**



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-23**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance** : Hind SALHI

**Budget Annexe Blanche Odin : affectation des résultats 2020**

**Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2020 et de leurs affectations.**

<b>Résultat d'investissement</b>	€
1- Résultat de l'exercice 2020	839.58
2- Résultat d'investissement antérieur	- 5 138.29
3- Résultat cumulé	- <b>4 298.71</b>
4-Restes à réaliser Dépenses	
5-Restes à réaliser Recettes	
6-Résultat cumulé	- <b>4 298.71</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
1-Résultat de fonctionnement 2020	8 674.64
2-Résultat de fonctionnement antérieur	21 743.34
3-Résultat cumulé	<b>30 417.98</b>

<b>Le conseil municipal décide des affectations suivantes :</b>	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	30 417.98
b/ résorption du déficit d'investissement	- 4 298.71
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	26 119.27
<b>Inscriptions au budget N+1</b>	
<b>Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : Déficit d'investissement</b>	<b>4 298.71</b>
<b>3Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)</b>	<b>4 298.71</b>
<b>Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement</b>	<b>26 119.27</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses Restes à réaliser en recettes</b>	

**Vote :**

Exprimés : 29

Pour : 26

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)

Contre : 0

P.C.C.

Aureilhan, le 09 avril 2021

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-24**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

**Budget Annexe Blanche Odin : Budget Primitif 2021**

Monsieur ZYTYNSKI, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe Blanche Odin pour 2021.

**La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 34 119.27 € est soumise au vote du Conseil Municipal :**

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

**Dépenses de fonctionnement**

**Chapitre 011- charges à caractère général** **27 792.27 €**

Exprimés : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)

**Chapitre 65-autres charges de gestion courante** **100.00 €**

Exprimés : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
**Chapitre 66 – charges financières** 231 €

Exprimés : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)  
**Chapitre 023 – virement à la section d'investissement** 5 996 €

Exprimés : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)

### Recettes de fonctionnement

**Chapitre 75- autres produits de gestion courante** 8 000 €

Exprimés : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)

**Résultat reporté :** 26 119.27 €

**La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 10 294.71 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre.**

### Dépenses d'investissement

**Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées** 5 996 €

Exprimés : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)

**Déficit reporté** 4 298.71 €

### Recettes d'investissement

**1068 – excédents fonctionnement** 4 298.71 €

Exprimés : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)

**021 – virement de la section de fonctionnement** 5 996 €

Exprimés : 29

Pour : 26


Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme LAGARDE, M. BOYRIE, M. CORNET)

P.C.C.

Aureilhan, le 09 avril 2021

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-25**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

**Budget Annexe Centre de Santé : compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe Centre de Santé de Madame le Receveur,

**Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :**

**Vote :**

Exprimés : 29


Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

P.C.C.  
Aureilhan, le 09 avril 2021

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-26**

Date de la convocation 01/04/2021  
Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance** : Hind SALHI

**Budget Annexe Centre de Santé : compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, délibérant, sur le compte administratif Centre de Santé pour l'année 2020 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

**1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,**  
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0	117 026.31		16 857.28	0	133 883.59
Opérations de l'exercice	139 676.41	150 728.46	462 558.07	345 318.73	602 234.48	496 047.19
Totaux	139 676.41	267 754.77	462 558.07	362 176.01	602 234.48	629 930.78
Résultat de clôture	<b>0.0</b>	<b>128 078.36</b>	<b>100 382.06</b>		<b>0.00</b>	<b>27 696.30</b>
Restes à réaliser	19 370.00	130 936.00			19 370.00	130 936.00
Totaux cumulés	19 370.00	259 014.36	100 382.06	0	19 370.00	158 632.3
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0.0</b>	<b>239 644.36</b>	<b>100 382.06</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>139 262.30</b>

2°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

### **Compte Administratif exercice 2020 : Vote du Conseil Municipal :**

**Vote :**

Exprimés : 29

Pour : 29

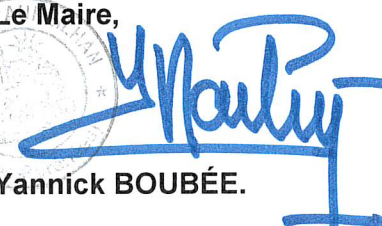
Contre : 0

Abstentions : 0

P.C.C.

Aureilhan, le 09 avril 2021

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-27**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

**Budget Annexe Centre de Santé : affectation des résultats 2020**

**Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2020 et de leurs affectations.**


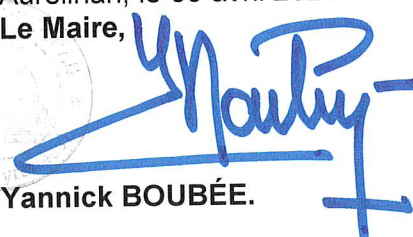
<b>Résultat d'investissement</b>	€
1- Résultat de l'exercice 2020	11 052.05
2- Résultat d'investissement antérieur	117 026.31
3- Résultat cumulé	<b>128 078.36</b>
4-Restes à réaliser Dépenses	19 370.0.
5-Restes à réaliser Recettes	130 936.00
6-Résultat cumulé	<b>239 644.36</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
1-Résultat de fonctionnement 2020	-117 239.34
2-Résultat de fonctionnement antérieur	16 857.28
3-Résultat cumulé	<b>-100 382.06</b>

<b>Le conseil municipal décide des affectations suivantes :</b>	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	100 382.06
b/ résorption du déficit d'investissement	
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	
<b>Inscriptions au budget N+1</b>	
<b>Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : Excédent d'investissement</b>	<b>128 078.36</b>
<b>3Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)</b>	<b>0</b>
<b>Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Déficit de fonctionnement</b>	<b>100 382.06</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses</b>	<b>19 370.00</b>
<b>Restes à réaliser en recettes</b>	<b>130 936.00</b>

**Vote :**

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

P.C.C.  
Aureilhan, le 09 avril 2021  
Le Maire,

  
  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-28**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance** : Hind SALHI

**Budget Annexe Centre de Santé : Budget Primitif 2021**

Monsieur ZYTYNSKI, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe Centre de Santé pour 2021.

**La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 829 392.06 €** est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

**Dépenses de fonctionnement**

**Chapitre 011- charges à caractère général** **60 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Chapitre 012- charges de personnel et frais assimilés** **655 000 €**

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Chapitre 65 – autres charges de gestion courantes** 10 €

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Chapitre 66 – charges financières** 6 000 €

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Chapitre 042-opérations d'ordre** 8 000 €

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**002-Déficit de Fonctionnement** 100 382.06€

**Recettes de fonctionnement**

**Chapitre 013-Atténuations de charges** 121 382.06 €

**Chapitre 70- ventes de produits fabriqués, prestations de services** 620 000.00 €

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Chapitre 74- subventions d'exploitation** 80 000 €

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Chapitre 75- autres produits de gestion courante** 10€

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Chapitre 042-opérations d'ordre** 8 000 €

Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 362 014.36 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre.**

### Dépenses d'investissement

<b>Chapitre 20...immobilisations incorporelles</b>	<b>10 000€</b>
<b>Chapitre 21...immobilisations corporelles</b>	<b>20 000 €</b>
<b>Chapitre 23- immobilisations en cours</b>	<b>106 643.58 €</b>
Exprimés : 29	
Pour : 29	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
<b>Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>198 000 €</b>
Exprimés : 29	
Pour : 29	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
<b>Chapitre 040- Opération d'ordre entre sections</b>	<b>8000 €</b>
Exprimés : 29	
Pour : 29	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
<b>- restes à réaliser</b>	<b>19 370.78€</b>

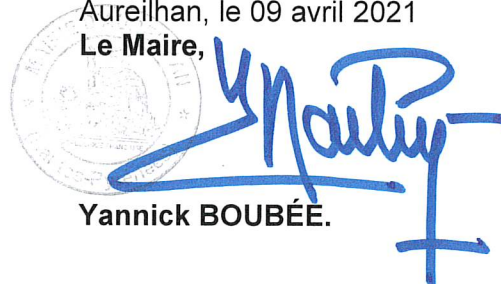
### Recettes d'investissement

<b>Chapitre 13 – subventions d'investissement</b>	<b>153 500 €</b>
Exprimés : 29	
Pour : 29	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
<b>Chapitre 040-Opération d'ordre</b>	<b>42 484.00 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>	<b>41 538.00 €</b>
<b>Résultat reporté :</b>	<b>17 026.31 €</b>

P.C.C.

Aureilhan, le 09 avril 2021

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-29**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

### **Budget Communal : Extinction de créances**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose que Madame la Trésorière a transmis le bordereau de situation établi par la Trésorerie Tarbes-Adour-Echez qui fait apparaître les créances de COSO Bigorre Automobile, antérieures à l'exercice en cours, accompagné de la décision du Tribunal de Commerce de Tarbes en date du 15/09/2020.

Madame la Trésorière n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes émis à l'encontre de COSO Bigorre Automobile, pour un montant total de 33 162,32 euros.

La décision du Tribunal de Commerce en date du 15 septembre 2020 clôture les opérations de liquidation de COSO Bigorre Automobile pour insuffisance d'actif. La créance est donc éteinte.

Monsieur ZYTYNSKI rajoute que Madame la Trésorière a transmis le bordereau de situation établi par la Trésorerie Tarbes-Adour-Echez qui fait apparaître une créance relative à de la garderie communale, antérieure à l'exercice en cours, accompagné de la décision de la Banque de France.

Madame la Trésorière n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes émis pour un montant total de 6,30 euros. La créance est donc éteinte.



Monsieur le Rapporteur propose au Conseil Municipal de constater l'extinction de ces créances pour un montant de 33 162,32 euros et de 6,30 euros. Monsieur ZYTYNSKI précise que ces opérations n'ont aucune incidence sur le résultat de l'exercice.

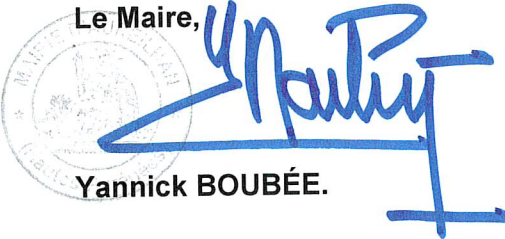
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide:**

- de constater l'extinction de ces créances pour un montant total de 33 168,62 euros ;
- de préciser que cette somme sera imputée en dépenses de fonctionnement au compte 6542.

P.C.C.

Aureilhan, le 09 avril 2021

**Le Maire,**



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-30**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

**Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ASCA pour le versement de la subvention communale**

Madame MECA, Maire-Adjointe, expose que conformément aux textes relatifs aux concours financiers des collectivités territoriales, lorsque la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000 euros, la Commune doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Madame MECA propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ASCA (cette convention est transmise en annexe).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer la convention entre la Commune d'Aureilhan et l'ASCA pour l'exercice budgétaire 2021.**

P.C.C.

Aureilhan, le 09 avril 2021

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**CONVENTION entre la COMMUNE D'AUREILHAN  
et l'AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE D'AUREILHAN (Union d'Associations Sportives  
et Culturelles)**

Entre :

Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire d'AUREILHAN, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2021,

D'une part

ET

Madame Danielle DANGLADE, Présidente de l'AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE D'AUREILHAN (Union d'Associations Sportives et Culturelles) dont le siège social est situé à la Mairie d'Aureilhan,

Ci-dessous appelée l'A.S.C.A., Union d'Associations Sportives et Culturelles

D'autre part

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de versement de la subvention versée par la Commune d'AUREILHAN à l'A.S.C.A. Union d'Associations Sportives et Culturelles pour le fonctionnement de ses activités sportives et culturelles.

**Article 2 : Les actions d'animation de l'A.S.C.A.**

L'A.S.C.A. est l'Union des Associations Sportives et Culturelles qui se réclament du label « A.S.C.A. » et qui intervient dans les domaines suivants :

**Domaine Sportif**

- Eveil des jeunes aux pratiques sportives, (Rugby – Football – Tennis – Tennis de Table- Athlétisme – Basket – Hand-Ball - Cyclisme – Boules Lyonnaises – Aïkido- Judo- Capoeira - Pétanque- Pêche – Fond et Grand Fond).
- Aide à la découverte du milieu sportif, animations sportives.
- Compétitions sportives jeunes et adultes.
- Participation au Projet Educatif Territorial.

**Domaine Culturel**

- Education musicale, enseignement du solfège, formation instrumentale en direction de la jeunesse.
- Chant Choral collectif et individuel
- Bandas

**Article 3 – Subvention**

Pour mener à bien ces activités, l'A.S.C.A. Union d'Associations Sportives et Culturelles percevra une subvention de la Commune d'Aureilhan. Pour l'année 2021, le montant de la subvention inscrite au budget est de **42 000 €**.

L'ASCA répartira cette subvention entre les différentes associations comme suit.

ASCA GENERAL	1 400 €
Rugby	6 000 €
Foot	8 900 €
Basket	7 400 €
Boules Lyonnaises	2 100 €
Tennis	1 900 €
Aïkido	200 €
Tennis de table	1 500 €
Bike	350 €
Fond - Grand Fond	1 650 €
Judo	5 400 €
Pêche	1 200 €
Pétanque	2 300 €
Handball	1 500 €
Capoeira	200 €

#### **Article 4 – Modalité de versement – Comptable assignataire**

La Commune d'AUREILHAN s'acquittera du montant défini à l'article 3, après signature de la présente convention, par mandat administratif sur un compte ouvert au nom de l'Amicale Sportive et Culturelle d'AUREILHAN - Union d'Associations Sportives et Culturelles auprès d'un organisme bancaire désigné par celle-ci à cet effet.

Le comptable assignataire des paiements est Madame la Trésorière, Trésorerie Tarbes-Adour-Echez.

#### **Article 5 – Suivi de l'utilisation de la subvention**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12/04/2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'A.S.C.A. Union d'Associations Sportives et Culturelles doit produire à la Commune d'Aureilhan, avant le 31 mars, à l'appui de la demande de subvention, un compte-rendu financier de l'année écoulée.

#### **Article 6 : Manifestation - Communication**

Chaque association de l'A.S.C.A., Union d'Associations Sportives et Culturelles, s'engage à apposer le logo de la Ville d'AUREILHAN sur tous ses supports de communication.

Le logo type est à demander auprès du service communication de la Mairie – mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr.

#### **Article 7 – Modifications internes à l'association**

L'ASCA Union d'Associations Sportives et Culturelles fera connaître à la Commune, dans un délai d'un mois, tous les changements survenus dans son administration et transmettra à la Commune ses statuts actualisés.

#### **Article 8 - Durée**

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2021.

FAIT A AUREILHAN, le  
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

La Présidente de l'A.S.C.A.,  
Union d'Associations Sportives et  
Culturelles

Danielle DANGLADE.



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-31**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoints, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance** : Hind SALHI

### **Révision de la participation des Communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles : année scolaire 2021/2022**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, expose que l'article L 212-8 du Code de l'Education définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs Communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence. A défaut, la contribution de chaque Commune est fixée par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale. Le Maire de la Commune de résidence n'est cependant tenu de participer financièrement, lorsqu'il dispose des capacités d'accueil nécessaires dans son école, que s'il a donné son accord à la scolarisation hors commune et dans un certain nombre de cas de dérogations limitativement énumérées.

L'article R 212-21 du même code précise que la Commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre Commune dans les cas suivants :

- père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une Commune qui n'assure pas directement ou

indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;

- état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la Commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la Commune de résidence ;
- frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la Commune d'accueil lorsque l'inscription du frère ou de la sœur dans cette Commune est justifiée;
- par l'absence de capacité d'accueil dans la Commune de résidence.

Vu la circulaire 2007-142 du 27 août 2007,  
Considérant que la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence,

Le coût par élève est calculé en divisant l'ensemble des charges de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires par le nombre total d'élèves scolarisés.

Considérant que le coût financier moyen en 2020 s'élève à :

- 1 685 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle,
- 682 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- DECIDE que le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2021/2022 demandée aux Communes de résidence pour chaque enfant fréquentant :**

**⇒ une classe maternelle de la Commune sera de :**

- 1 685 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est égal ou supérieur à celui d'AUREILHAN (coût réel) ;
- 1 179 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est inférieur à celui d'AUREILHAN.

**⇒ une classe élémentaire de la Commune sera de :**

- 682 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est égal ou supérieur à celui d'AUREILHAN (coût réel) ;
- 477 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est inférieur à celui d'AUREILHAN.

**- AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les communes concernées.**

**- DIT que les participations seront encaissées à la fin de l'année scolaire 2021/2022 et imputées à l'article 7474 du budget de l'exercice en cours.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 09 avril 2021  
Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-32**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

**Tarifs du restaurant scolaire et de la garderie pour l'année scolaire  
2021/2022**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services du restaurant scolaire et de la garderie comme suit :

## RESTAURANT SCOLAIRE 2021/2022

### Tarifs du restaurant scolaire maternelle et élémentaire

Tranches quotient familial			Aureilhan	Extérieur
A		49 9	1,00 €	2,95 €
B	500	74 9	3,00 €	3,90 €
C	750	99 9	3,40 €	4,40 €
D	1000	11 99	3,80 €	4,95 €
E	1200	14 99	4,20 €	5,50 €
F	1500		4,60 €	5,95 €

### Tarif de restauration pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Tranches quotient familial			Aureilhan	Extérieur
A		499	2,25 €	5,10 €
B	500	749	3,20 €	5,30 €
C	750	999	3,90 €	5,60 €
D	1000	1199	4,10 €	5,80 €
E	1200	1499	4,50 €	6,30 €
F	1500		5,00 €	6,80 €

### Tarif de restauration pour les commensaux

5,20 €

### Tarif des repas exceptionnels

13,50 €



**GARDERIE 2021/2022**

Tranches quotient familial			FORFAIT MENSUEL	
			Aureilhan	Extérieur
A		499	18,50 €	22,00 €
B	500	749	19,50 €	23,00 €
C	750	999	20,50 €	24,00 €
D	1000	1199	21,50 €	25,00 €
E	1200	1499	22,50 €	26,00 €
F	1500		23,50 €	27,00 €

OCCASIONNEL (Forfait journalier)	
Aureilhan	Extérieur
3,15 €	3,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme précisé ci-avant.

P.C.C.  
Aureilhan, le 09 avril 2021  
Le Maire,



*Yannick Boubée*  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-33**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

**Approbation du règlement intérieur des services périscolaires**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, expose que le règlement intérieur des services périscolaires a pour objet de préciser les règles de fonctionnement des différentes activités proposées ainsi que les droits et obligations des familles.

Il vise notamment à informer les utilisateurs sur :

- le fonctionnement des différents services ;
- les modalités d'inscription ;
- les modalités de facturation et de règlements.

Ce document a été modifié pour prendre en compte la mise en place d'un nouveau mode de règlement : le paiement en ligne par prélèvement unique via le Portail Famille. Il modifie également l'ordre auquel devront être effectués les chèques en règlement des factures de restauration scolaire et de garderie :

- Pour les factures de restauration scolaire : chèque à l'ordre de « Régie Caisse des Ecoles »

- Pour les factures de garderie : chèque à l'ordre de « Régie Garderie ».

Le règlement intérieur vous est transmis en annexe. Il entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver le règlement intérieur des activités périscolaires tel qu'annexé à la présente délibération,
- précise que ce règlement entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2021.

P.C.C.  
Aureilhan, le 09 avril 2021

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Applicable à compter du 01/09/2021 – Délibération n°2021-XX

## I) DISPOSITIONS COMMUNES

### ARTICLE 1 : INSCRIPTION AUX SERVICES

Pour fréquenter les services périscolaires (restauration, garderie, Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole), il est obligatoire de remplir le dossier d'inscription prévu à cet effet. Ce dossier, constitué d'une fiche de renseignements, d'une fiche sanitaire et d'une fiche d'inscription, doit être déposé au Service Affaires Scolaires et Périscolaires de la Mairie d'Aureilhan, accompagné des pièces justificatives demandées (attestation d'assurance, attestation CAF indiquant le quotient familial datant de moins de trois mois, et, en cas de divorce ou de séparation, un document précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant). Les enfants non-inscrits ne seront en aucun cas pris en charge. Il n'y a pas de tacite reconduction d'une année sur l'autre. Tout arrêt du service en cours d'année doit être signalé par écrit (courrier ou e-mail) au Service Affaires Scolaires et Périscolaires de la Mairie d'Aureilhan.

### ARTICLE 2 : TARIFICATION DES SERVICES

Le montant de la participation financière des parents est fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal (restauration, garderie) et par la Maison des Jeunes et de la Culture (ALAE, adhésion MJC). Le tarif évoluera en fonction des charges. La tarification est déterminée en fonction du quotient familial CAF et du lieu de résidence (Aureilhan – Extérieur).

### ARTICLE 3 : FACTURATION, RÈGLEMENT DES SERVICES ET IMPAYÉS

Les factures des services périscolaires sont payables à terme échu et doivent impérativement être réglées dans les délais impartis.

	Factures émises par la Mairie	Factures émises par la MJC
<b>Services concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Restauration scolaire</li> <li>– Garderie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– ALAE</li> <li>– Adhésion MJC</li> </ul>
<b>Modalités de paiement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– par prélèvement automatique</li> <li>– en ligne, par carte bancaire ou par prélèvement unique, via le portail famille</li> <li>– par chèque établi à l'ordre de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Régie Caisse des Ecoles » pour les factures de restauration scolaire</li> <li>• « Régie Garderie » pour les factures de garderie</li> </ul> </li> <li>– en espèces contre remise d'un reçu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– en ligne par carte bancaire via le portail famille</li> <li>– par chèque établi à l'ordre de la MJC d'Aureilhan</li> <li>– en espèces contre remise d'un reçu</li> </ul>
<b>Non-paiement</b>	Après deux courriers de relance, si la situation d'impayés demeure, la Commune d'Aureilhan émettra un titre de recettes auprès du Trésor Public qui aura alors à sa charge le recouvrement des sommes dues.	La MJC envoie aux familles des courriers de relance pour régulariser la situation.
	Après les courriers de relance et les démarches concertées avec la famille pour régulariser la situation, la Commune et MJC seront en droit de ne plus accepter l'enfant aux services fréquentés.	
<b>Lieu de paiement</b>	Mairie d'Aureilhan Service Affaires Scolaires et Périscolaires Place François Mitterrand 65800 AUREILHAN	Maison des Jeunes et de la Culture Service Comptabilité 16 bis rue Jules Guesde 65800 AUREILHAN
<b>Coordonnées</b>	05 62 38 91 51 scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr	05 62 38 04 46 mjcaureilhan@gmail.com

## II) RESTAURATION SCOLAIRE

### ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT

Jours de fonctionnement : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi *hors vacances scolaires.*  
L'inscription au service de restauration scolaire se fait à l'unité (tarification à la présence)

### ARTICLE 2 : RESERVATION ET ANNULATION DES REPAS

Les jours de présence doivent impérativement être communiqués au Service Affaires Scolaires et Périscolaires (☎ 05 62 38 91 51 ou ✉ scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr). En cas de modification le jour-même (ajout ou suppression d'un repas), il faut impérativement le signaler avant 9h30 à l'école, aux personnes qui accueillent votre enfant (un mot vous sera demandé).

## III) GARDERIE - Pour les enfants des écoles maternelles

### ARTICLE 1 : JOURS ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

GARDERIE : LUNDI - MARDI - JEUDI – VENDREDI	
Matin	7h30 – 8h35
Midi avant repas	12h00 – 12h30 (pour les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire)
Midi après repas	13h30 – 13h50 (pour les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire)
Soir	16h45 – 18h30

### ARTICLE 2 : CHOIX DE LA FORMULE D'INSCRIPTION

- **Inscription au forfait mensuel** : tout mois commencé est dû en intégralité, quel que soit le nombre de présence.
- **Inscription au forfait journalier (matin / midi avant repas / midi après repas / soir)**

La formule choisie ne pourra être modifiée que sur présentation d'un justificatif (contrat de travail,...). Elle ne sera prise en compte d'un point de vue tarifaire qu'à compter du premier jour du mois suivant la modification.

### ARTICLE 3 : RESPECT DES HORAIRES DE SORTIE

Les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'équipe encadrante en dehors des horaires mentionnés ci-dessus. Les retards ne seront tolérés qu'à titre exceptionnel. Dans le cas où cette situation deviendrait fréquente, l'exclusion pourra être prononcée.

Une personne, autre que le représentant légal, peut venir chercher l'enfant. Dans ce cas, il est demandé aux parents (ou représentant légal) de le mentionner dans le dossier d'inscription. Il pourra être demandé à cette personne de justifier de son identité.

## IV) ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ A L'ÉCOLE (ALAE) - Pour les enfants des écoles élémentaires

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) s'effectue durant les temps périscolaires au sein des écoles élémentaires :

- des Cèdres ;
- de Lamartine (bâtiment A) ; seul l'ALAE 13h30-13h50 a lieu sur les sites A et B de l'école Lamartine (en fonction des lieux de scolarisation des enfants).

### ARTICLE 1 : JOURS ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

ALAE : LUNDI - MARDI - JEUDI – VENDREDI	
Matin	7h30 – 8h30
Midi avant repas	12h00 – 12h30 (pour les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire)
ALAE méridien	(pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire)
Midi après repas	13h30 – 13h50 (pour les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire)
Soir	16h40 – 18h30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-34**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

**Ressources Humaines : autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur ZANCHETTA, Maire-Adjoint, expose que le service communication est soumis à un accroissement temporaire d'activité du fait notamment de la situation sanitaire actuelle.

En conséquence et suite à l'avis des commissions réunies le 30 mars Monsieur ZANCHETTA précise que, pour faire face au besoin lié à cet accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour une durée maximale de six mois à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021, sur un grade d'adjoint administratif territorial pour assurer des fonctions de chargé de communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

- Cet agent assurera des fonctions de chargé de communication à temps complet.

P.C.C.

Aureilhan, le 09 avril 2021

**Le Maire,**



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 08 avril 2021**

**Délibération n° 2021-35**

Date de la convocation 01/04/2021

Date de la publication : 09/04/2021

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Yves CARRIÉ, Brigitte BAGES, Conseillers Municipaux Délégués, Hind SALHI, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Olivier ESCOT-SEP, Émilie MANESCAU, Janique RENAULT, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Sonia BELLECOUR, Philippe DUSSERT, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux,

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MECA), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Frédérique BELLARDI), Philippe DUSSERT (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Suzan DEWAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Patrick PICHOU (pouvoir à Sylvie CARRERE), André BOYRIE (pouvoir à Myriam LAGARDE), Jean CORNET (pouvoir à Myriam LAGARDE).

**Secrétaire de séance : Hind SALHI**

**Ressources Humaines : Création de postes**

Monsieur Philippe ZANCHETTA, Maire-Adjoint, expose que dans le cadre de l'avancement de grade des agents conformément aux critères définis par les Lignes Directrices de Gestion, plusieurs agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Dans ce cadre il convient de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 31/35èmes ;
- 1 poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Ensuite Monsieur ZANCHETTA informe que dans le cadre du recrutement en cours aux services techniques, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :**

- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;



- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 31/35èmes ;
- 1 poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet.

P.C.C.

Aureilhan, le 09 avril 2021

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.